



LE PRESIDENT

Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM
Directeur Général
CNAMTS
26-50, avenue du professeur André Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Paris le 19 septembre 2007

N.Réf. YG/LT/07.0535

Dossier suivi par : Yves GAUBERT

Objet : Observations de la FHF concernant la signature récente d'avenant dans le cadre de la convention médicale

Monsieur le Directeur Général,

Les récents avenants signés dans le cadre de la convention médicale ont un impact financier négatif important sur l'hôpital public.

L'exemple de l'imagerie montre que l'UNCAM, en dépit de l'affichage médiatique, fait porter l'effort de régulation sur l'hospitalisation et non sur les honoraires des radiologues, alors que la croissance de l'activité de radiologie concerne avant tout la ville. Cette situation inacceptable vient frapper l'hôpital au moment où la cour des comptes constate que pour 2006 les hôpitaux n'ont pas perçu la totalité de l'ONDAM voté par le parlement.

Je souhaite vous rencontrer pour discuter des modalités de participation de la Fédération Hospitalière de France à l'évolution de la CCAM et aux négociations tarifaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude EVIN